



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 43018

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la délivrance des antibiotiques critiques par les vétérinaires. En effet, l'avant-projet de loi d'avenir agricole du Gouvernement comporte en sa page 68, au 7°, une modification radicale du statut des vétérinaires concernant la délivrance des médicaments vétérinaires. Les vétérinaires ne seraient plus autorisés à délivrer les antibiotiques figurant sur une liste définie par arrêté ministériel. Cette modification n'est pas anodine et ouvre potentiellement la voie d'une interdiction à terme de la délivrance de tout médicament d'importance thérapeutique pour les vétérinaires. De toute évidence, elle a été introduite en catimini après la consultation du Comité national d'orientation des politiques sanitaires du 10 septembre 2013 et au mépris de toute concertation avec les organisations professionnelles vétérinaires et agricoles concernées. Cette atteinte aux prérogatives des vétérinaires, limitée aujourd'hui aux seuls antibiotiques dits « critiques » (à ce jour non définis, l'Organisation mondiale de la santé y plaçant la colistine et l'amoxicilline-acide clavulanique, les macrolides, entre autres...) ouvre assurément la voie à une interdiction beaucoup plus large de leur capacité à délivrer à terme des médicaments pour les animaux par des décisions arbitraires et sans le moindre contrôle du Parlement. Le seul objectif louable du Gouvernement est la maîtrise de l'antibiorésistance et nous savons, preuves européennes à l'appui, que le découplage n'est pas la mesure adaptée à ce but. Les vétérinaires ne sont pas et ne doivent pas être des ayant droits de second rang. Leur indépendance et leur éthique n'ont pas à subir l'affront d'une telle restriction qui mettra inévitablement à mal l'implantation des vétérinaires en milieu rural. Alors que l'inefficacité d'un découplage est avérée, les récentes affaires sanitaires l'ont illustré, mais aussi les inquiétants résultats en antibiorésistance des pays découplés (Espagne, Italie...), le ministère de la santé semble persister dans une direction qui n'est pas pertinente. Il souhaite donc savoir pourquoi les mesures d'encadrement de la prescription proposées par le rapport conjoint santé-agriculture-finances qui sont de bien meilleurs outils pour préserver la ressource antibiotique ont été écartés au bénéfice d'une mesure dont l'efficacité est manifestement très contestable.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la ministre des affaires sociales et de la santé ont reçu le 4 novembre dernier les représentants du conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires et les organisations techniques et syndicales vétérinaires. Cette réunion a permis de poser les bases d'un engagement de la profession vétérinaire pour réduire le recours aux antibiotiques critiques dont il faut prioritairement préserver l'efficacité pour l'homme, en médecine vétérinaire. Le plan Écoantibio a d'ores et déjà permis de réduire significativement le recours aux antibiotiques en médecine vétérinaire. Cependant, les efforts doivent être poursuivis pour les antibiotiques critiques, dont la consommation a fortement augmenté dans certaines filières. Il a été convenu de remplacer la mesure sur le découplage initialement prévue par plusieurs dispositions qui seront introduites dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : inscription dans la loi d'un objectif chiffré de réduction de la consommation d'antibiotiques critiques, mise en place de vétérinaires référents, encadrement renforcé des prescriptions par des recommandations de bonne

pratique, élaborées sous l'égide de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Un groupe de travail associant les vétérinaires, le ministère en charge des affaires sociales et le ministère en charge de l'agriculture, étudie les modalités de mise en oeuvre des engagements de la profession qui traduiront un véritable contrat d'objectif entre les organisations vétérinaires et le Gouvernement dans une mobilisation commune dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43018

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11902

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12652